

**ADMINISTRATION CANTONALE
DES IMPÔTS**

Route de Berne 46
1014 Lausanne

Fair Future Foundation
c/o Mme Elisa Wettstein
Avenue du Mont d'Or 1
1007 Lausanne

Affaire traitée par :
Alexia Giese
alexia.giese@vd.ch
Tél. direct : 021 316 23 94

N/réf.: GIE / 543.79 V/réf.:
A rappeler dans toute correspondance

Lausanne, le 9 octobre 2019

Statut fiscal de Fair Future Foundation

Madame,

Nous nous référons à votre courriel du 13 juin 2018 en lien avec le renouvellement de l'exonération de la fondation mentionnée sous rubrique, ainsi qu'aux échanges qui s'en sont suivis.

Par décision du 9 décembre 2013, la fondation *Fair Future Foundation* a été exonérée des impôts en raison de son but d'utilité publique. Cette exonération était limitée dans le temps et est venue à échéance le 31 décembre 2016.

L'exonération a été renouvelée en date du 14 août 2017, puis limitée au 31 décembre 2019 par courrier du 16 mars 2018.

Vous avez demandé le renouvellement du régime fiscal applicable à la fondation à partir de la période fiscale 2020.

Au vu des éléments remis à notre disposition, en particulier la lettre d'engagement du 26 septembre 2019, nous sommes en mesure de vous confirmer que l'exonération de la fondation *Fair Future Foundation* est reconduite pour une durée indéterminée. Nous nous réservons le droit de contrôler l'évolution de l'activité de la fondation quant au maintien de son but. Toute modification des statuts ou des activités de l'institution devra être portée à la connaissance de l'autorité fiscale. S'il s'avère que la fondation ne remplit plus les conditions lui permettant de bénéficier du présent statut fiscal, l'exonération pourra lui être retirée en tout temps.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste



Alexia Giese
Juriste-fiscaliste